

[Text]

Le président: Le projet de loi, je crois.

M. LeBlanc: J'ai le projet de loi mais pas les procès-verbaux.

M. Kilgour: C'est dommage car, comme le président le sait, il y a eu beaucoup de discussions entre les partis au cours des dernières semaines, et je crois que le gouvernement a accepté notre suggestion de rencontrer des groupes comme, par exemple, l'Association canadienne des Nations Unies, afin qu'ils nous suggèrent des noms pour le choix des premiers directeurs.

Nous sommes fortement persuadés que, de cette façon, on pourrait avoir le maximum d'indépendance et d'intégrité pour éviter toute forme de partisanerie dans cet institut. Je me demande si vous ne pourriez pas nous soumettre vos suggestions de noms, maintenant si vous le pouvez ou plus tard sous forme de lettre. Pouvez-vous proposer quelqu'un que vous considérez comme une personne bien qualifiée, du Québec ou d'ailleurs, pour remplir le poste de directeur de cet institut? Qui souhaiteriez-vous avoir comme directeur? Vous pouvez soumettre plusieurs noms, je vous laisse le choix. Si vous voulez disposer d'un peu de temps pour réfléchir, vous pouvez nous le faire savoir par lettre, le plus tôt possible quand même. Je sais bien qu'il est assez difficile de répondre à cette question.

M. LeBlanc: Je suis disposé à considérer la question tout en laissant la latitude nécessaire au gouverneur en conseil pour ce qui est de nommer les personnes qu'il . . .

M. Kilgour: On a proposé que le gouverneur en conseil nomme des gens uniquement parmi les noms proposés par les groupes et par certains individus, mais on a spécifié un certain nombre de groupes. On est bien prêts, chez nous, à augmenter le nombre de ces groupes-là. Je me demande si votre groupe voudrait également proposer des noms. Est-ce que vous voulez être considéré comme un groupe qui aurait droit aussi de proposer des noms?

M. LeBlanc: On ne se considère pas comme un groupe ayant le droit de nommer quelqu'un, mais on se considère comme étant un groupe vivement intéressé à tirer partie des ressources intellectuelles et scientifiques que l'institut va réunir.

M. Kilgour: Je sais que c'est bien difficile pour vous parce que vous n'êtes pas au courant des négociations, mais chez nous, nous avons proposé une liste d'environ 25 groupes ou organisations représentatives, soit la Fédération des travailleurs du Québec qui, à notre avis, devrait avoir le droit de proposer des noms mais pas les directeurs toutefois. C'est le gouverneur en conseil qui doit nommer les premiers directeurs. Selon nous, et selon l'avis de nos collègues libéraux également, il n'y aurait que les groupes qui pourraient proposer des noms, parmi lesquels on choisirait les directeurs. Est-ce que vous me suivez?

M. LeBlanc: Oui, oui.

M. Kilgour: Alors, je me demande si, par exemple, vous désirez être considéré comme un groupe faisant partie de cette liste, dans l'éventualité où on proposerait un amendement à ce projet de loi prochainement ou plus tard.

[Translation]

The Chairman: The Bill, I believe.

Mr. LeBlanc: I have a copy of the Bill, but not of Hansard.

Mr. Kilgour: That is unfortunate because, as the Chairman knows, there has been a great deal of discussion amongst the parties over the past few weeks and I believe that the government agreed to our suggestion to meet with groups like the Canadian United Nations Association and to have them suggest names of possible directorship candidates.

We are absolutely convinced that this will give us the maximum degree of independence and integrity and ensure that the Institute is non-partisan. I wonder whether you might not suggest some names, either now or later in writing. Could you suggest a name of someone whom you consider to be well qualified, from Québec or elsewhere, to direct the Institute? Who would you like to see as Director? You can suggest several names, it is up to you. If you would like to take some time to think about it, you can send it to us in writing, albeit as quickly as possible. I know that it is a fairly difficult question.

Mr. LeBlanc: I am prepared to consider it. While leaving the Governor-in-Council with the latitude he needs to appoint the people that he . . .

Mr. Kilgour: It has been proposed that the Governor-in-Council choose appointees from among the names proposed by groups and certain individuals, but a certain number of groups were specified. We on our side are prepared to increase the number of groups. I would like to know whether your group would also like to propose names. Would you like to be one of the groups that is entitled to propose names?

Mr. LeBlanc: We do not feel that we are entitled to propose names, but we do consider ourselves to be a group that is very much interested in drawing on the scientific and intellectual resources that the Institute will bring together.

Mr. Kilgour: I know that this is very difficult for you, because you do not know what happened during the negotiations; but our party proposed a list of approximately 25 representative groups and organizations, including the *Fédération des travailleurs du Québec* who, in our opinion, should be entitled to propose names but not to appoint directors. The directors should be appointed by the Governor-in-Council. In our opinion, and in the opinion of our Liberal colleagues as well, all that the groups would be able to do would be to propose names, and the Directors would be chosen from among them. Do you follow me?

Mr. LeBlanc: Yes.

Mr. Kilgour: I would like to know then whether you would like to be one of the groups who is on this list. If an amendment were proposed to the Bill either in the near future or later on.